À propos de l'activité Violence contre les femmes

En tant que principal réseau d'organisations luttant contre la torture, l'OMCT ne pouvait pas ignorer la violence particulière exercée contre les femmes, ni manquer de soutenir le développement de mesures visant à mettre fin à ces abus. C'est pourquoi l'OMCT a décidé, en 1996, de réagir spécifiquement à la violence basée sur le genre et a lancé son programme destiné à combattre la violence contre les femmes.

Dans toutes les régions du monde, les femmes et les filles subissent des violences en raison de leur genre. Bien que les divers contextes sociaux, culturels et politiques donnent naissance à des formes différentes de violence, la prédominance de celle-ci et ses modèles sont remarquablement constants, et franchissent les frontières nationales et socio-économiques aussi bien que les identités culturelles. Le genre a un effet considérable sur la forme de la violence, les circonstances dans lesquelles elle survient, ses conséquences et la disponibilité des recours légaux et des remèdes médicaux et sociaux. En raison de la violence, les femmes sont privées, partiellement ou totalement, de la jouissance des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

"Mon ami m'a parlé de vos grands efforts pour aider ma fille Grenada, qui a été soumise à la torture pendant 4 ans en prison. Grenada est désormais libre. Les traces de tortures sont toujours visibles sur son corps. Je vous remercie du fond du coeur pour tout ce que vous avez fait. " - **mère d'une victime en Syrie**

L'aspect le plus visible de la torture des femmes est la torture sexualisée. Bien que les hommes puissent être, eux aussi, l'objet de tortures sexuelles, le viol, la menace de viol, et d'autres formes de violence sexuelle sont utilisées avec plus de constance contre les femmes. Les victimes de torture sont déjà confrontées à des obstacles majeurs lorsqu'il s'agit de porter plainte ou de demander réparation. Mais lorsque le viol ou d'autres formes de violences sexuelles constituent la méthode de torture, le plus probable est que les victimes ne s'en plaindront pas, en raison de la honte et de la crainte qu'elles ressentent. Avec l'exigence des preuves, dans certains pays, les femmes courent même le risque d'être accusées elles-mêmes d'adultère et de fornication. Par conséquent, la torture des femmes a souvent conduit, et continue de conduire, à la négation de la violence à leur égard et à l'impunité des tortionnaires.

D'autre part, une grande partie de la violence contre les femmes prend place dans la sphère privée de la famille ou de la communauté. Les femmes sont l'objet, dans leur propre maison, de coups, de viol, d'inceste, de pratiques traditionnelles, y compris les meurtres d'honneur, les crimes liés à la dot, les mutilations génitales, la préférence pour les fils et les mariages précoces. De plus, les femmes sont également des cibles de violence dans la société (viol, abus sexuels, traite, prostitution forcée, pornographie, violence contre les femmes migrantes). Enfin, certains groupes de femmes sont particulièrement vulnérables à la violence, tels que les femmes appartenant à une minorité, les femmes indigènes, les femmes réfugiées, les femmes en situation de conflit armé.

Les principaux objectifs du Programme «Violence contre les femmes»:

- Offrir protection aux femmes victimes de la torture, ou menacées de torture et autres traitements cruels, inhumains ou dégradants, en prenant compte des aspects spécifiques de la violence utilisée à leur encontre.

- Assurer que le respect et la promotion des droits humains des femmes devienne une réalité irréversible, à égalité avec les droits humains des hommes.

- Assurer que les problèmes propres aux femmes et les violations de leurs droits soient pris en compte par les organismes compétents de l'ONU (organes de surveillance des traités) et se voient accordés la plus grande attention.

Copyright © 2010 Organisation Mondiale Contre la Torture
PDF généré sur: January 18, 2021 13:15